

SOMMAIRE :

- La souveraineté numérique
- Loi PACTE
- Chine et crypto monnaies
- Libertés : La liberté de se déplacer
- Vidéo sur une réflexion d'actualité



LIBERTÉS

La liberté de se déplacer

La crise historique que nous traversons a mis en lumière un mouvement initié il y a déjà plusieurs années qui tend à culpabiliser les déplacements internationaux qu'il s'agisse de voyages d'agrément ou de voyages professionnels.

Plus particulièrement stigmatisé, le secteur aérien est soumis aux pressions conjuguées de la pandémie et des impératifs environnementaux. Chacun a sa propre opinion.

Mais au-delà de ces avis, des questions se posent :

Peut-on lutter contre les besoins (intellectuels, culturels, économiques, familiaux, ...) de voyages de l'être humain ?

Peut-on parler de relations internationales en se contentant de relations locales ?

La réponse est sans aucun doute négative.

Rappelons la rédaction inégalée de l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. »

La liberté d'aller et venir, qui inclut la liberté de voyager, est un droit fondamental. Mais le Droit peut, de par la Loi, connaître des limites.

Claude Lévi-Strauss, dans « Tristes Tropiques », alertait déjà sur les abus liés aux voyages.

« Voyages, coffrets magiques aux promesses rêveuses, vous ne livrez plus vos trésors intacts. Une civilisation proliférante et surexcitée trouble à jamais le silence des mers. »

Mais il serait illusoire et dangereux de considérer que nous pourrions sauver la planète en imposant à l'Homme de se replier dans sa caverne.

Il vaudra toujours en sortir pour s'élever. Cessons d'opposer les dogmes, utilisons la Loi à bon escient, et n'oublions pas le besoin vital de l'Homme de voyager.

Dès lors, c'est à l'intelligence humaine d'agir à travers la recherche et le développement, l'innovation, pour concilier la nécessité de se déplacer avec la préservation de l'environnement en évitant les spectres de la moralisation et de la culpabilisation.

– Olivier COSTA –

LES SITES QUI VOUS SERONT UTILES :

- **Juridique** : [L'humanoïde autonome arrive sur la scène juridique](#)
- **Pratique** : [Tout savoir sur les aides de l'Etat pour l'achat d'un vélo à assistance électrique](#)
- **Culture** : [Tout savoir sur le Festival Lumière 2021](#)

La souveraineté numérique : illusion ou réalité ?

– Aurélie PUIG et Cédric DAVID –

Par souveraineté numérique, il faut ainsi entendre la capacité d'un pays à défendre ses intérêts et l'intérêt de sa population dans l'espace numérique contre l'immixtion d'un tiers. Ne pas être souverain numériquement implique de laisser potentiellement d'autres Etats gérer vos systèmes d'informations, et finalement, gérer votre société. En effet, il n'y a pas un aspect de notre société actuelle qui échappe à la question de la souveraineté numérique.

[Lire la suite...](#)



ET SA VIDÉO :



Loi PACTE : Création du nouveau registre national des entreprises

– Cédric DAVID –

Dans le sillage de la loi PACTE du 22 mai 2019 et de son article 2 qui prévoyait la fusion des différents registres des entreprises existants en un registre unique entièrement dématérialisé, l'ordonnance du 15 septembre 2021 a consacré la création à compter du 1er janvier 2023 d'un tel registre et en a précisé les contours.

[Lire la suite...](#)



Interdiction des crypto monnaies en Chine

– Cédric DAVID –

La Chine a un temps été une des places fortes du bitcoin, la plus répandue des monnaies virtuelles. Elle est aussi le pays où se trouve la majorité des mineurs de crypto actifs.

En 2019, la Chine avait déjà interdit les paiements en crypto monnaies au motif que ces monnaies virtuelles faciliteraient les activités criminelles.

En mai dernier, le Comité de développement de la stabilité financière annonçait sa volonté d'agir contre les mineurs de bitcoins. Cette défiance serait motivée par la nature énergivore de l'activité de minage qui entraverait les efforts du pays pour réduire les émissions de carbone.

C'est désormais chose faite puisque par décision du 24 septembre 2021, la Banque populaire de Chine (PBoC) interdit toutes les activités financières impliquant des crypto monnaies.

Au-delà de la question environnementale, il convient de rappeler que la Chine expérimente sa propre monnaie virtuelle, l'e-yuan, et que cette décision pourrait avoir pour effet d'éliminer toute concurrence.



La pensée de la semaine :

« Bien faire un travail ne prend pas plus de temps que de le faire mal » - Paul BOCUSE - chef cuisinier (1926 – 2018) en hommage au prix international de gastronomie le Bocuse d'Or, Lyon 26 et 27 septembre 2021, remporté par le chef cuisinier lyonnais, Davy TISSOT.

